

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 février 2011

Date de la convocation : 14 février 2011

Ordre du Jour : 1- PLU : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC LE BUREAU D'ETUDES
2- ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 15 m² LE LONG DE LA PARCELLE CADASTRÉE A 898 APPARTENANT À M. et Mme VENISSE Jean-Louis
3- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG
4- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNÉE 2011
5- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille onze, le vingt et un février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire.

Présents: Mme. BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme DEROUET Dominique, M. POTIER Patrick, adjoints, M. LEROYER Vincent, Mmes LEPLUMEY Patricia, DELALANDE Annie, M. NOEL Didier, Mmes GEORGES Brigitte, MORTAIN Sonia, MM. HEOT Didier, THOMAS Guy, conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mmes LURIENNE Magali (a donné procuration à Mme DEROUET Dominique.), GRIGNER Patricia (a donné procuration à M. THOMAS Guy), AUBRON Nathalie (a donné procuration à M. CERCEL Benoît).

Madame MORTAIN Sonia a été nommée secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance par la signature du procès-verbal de la réunion précédente et la présentation de Marius Y' LEANG élu cette année au Conseil Intercommunal de jeunes du Pays Granvillais et jusqu'en 2013.

1 - 2011/1 - PLU : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC LE BUREAU D'ETUDES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier concernant la révision du POS et sa transformation en plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la façon suivante :

- Présentation des grilles d'évaluation et le classement des offres des différents bureaux d'études qui ont répondu à l'appel d'offres ;
- Nom du bureau d'études choisi compte tenu des résultats des évaluations des offres ;

Puis, Madame le Maire demande au Conseil Municipal son approbation sur le choix du bureau d'études retenu et l'autorisation de signer le marché avec ce bureau d'études et de lancer les travaux.

Compte tenu de l'étude des différents documents présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DONNE son approbation sur le choix du bureau d'études retenu et AUTORISE Madame le Maire à signer le marché avec ce bureau d'études PACT ARIM de CAEN suivant sa proposition d'un montant de 26 040 € HT ainsi que toutes les pièces y rapportant.

2- 2011/2 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 15 m² LE LONG DE LA PARCELLE CADASTRÉE A 898 APPARTENANT À M. et Mme VENISSE Jean-Louis :

Suite à la réunion du 29 novembre dernier, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la suite donnée au dossier de M. et Mme VENISSE Jean-Louis concernant l'acquisition d'une bande de terrain de 15 m² le long de leur parcelle cadastrée A 898 nécessaire pour l'aménagement du bourg, et lui présente la proposition faite par M. et Mme VENISSE adressée à la mairie par Maître Thierry HUET-LEROY.

Il résulte de ce courrier que M. et Mme VENISSE Jean-Louis sont d'accord sur la cession gratuite à la commune d'une bande de terrain de 15 m² le long de leur parcelle cadastrée A 898 bordant la RD 598 sous réserve que la commune prenne à sa charge les travaux et les frais suivants :

- Edification d'un mur de soutènement de 0 à 1,50 m, en fonction de la nature du terrain, qui sera édifié sur leur propriété et enduit ou peint de chaque côté, à déterminer,
- Clôture sur le mur d'une hauteur de 1m – 1,20m,
- Arbustes à mettre en jauge et à replanter,
- Remise en état du jardin,
- Un châtaignier à abattre,
- Un tilleul à abattre et à enlever,
- frais de géomètre et d'acte notarié.

M. et Mme VENISSE demande également qu'avant d'entreprendre les travaux une étude béton avec descriptif leur soit remise.

Compte tenu de ces explications, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à :

- continuer la négociation en insistant sur l'utilité ou non de réaliser une étude béton et la nécessité d'abattre le tilleul,
- signer le compromis de vente si la négociation aboutit ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant (devis GÉOMAT, frais d'acte notariés, etc...).

3- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de Fonds de concours pour les travaux d'aménagement du bourg sera adressée par courrier à Monsieur le Président de la CCPG.

4- 2011/3- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNÉE 2011 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une circulaire de Monsieur le Préfet de la Manche du 25 janvier 2011, indiquant qu'une revalorisation de 0,49 % de l'indemnité de gardiennage de l'église est prévue pour cette année, et que si l'indemnité ne dépasse pas le plafond de 119.55 € susceptible d'être accordée pour un gardien non résidant dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées, le Conseil Municipal a la possibilité de revaloriser, à son gré, cette indemnité.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, FIXE à 93 euros l'indemnité de gardiennage de l'église à compter du 1er janvier 2011.

5- QUESTIONS DIVERSES :

a°) Autorisations d'urbanisme : Madame le Maire informe le Conseil des déclaration Préalables qui ont été délivrées depuis le 29/11/2010 à savoir :

DECLARATION PREALABLE :

DP 050 008 11 J0001 : M. BARBET Claude, 26, Village aux Telliers

Construction d'une pergola

Déposée en mairie le 19/01/2011

Décision : favorable arrêté du 7/02/2011

DECLARATION PREALABLE :

DP 050 008 11 J0002 : Mme DROUET Laurence, 9, Place de la Mairie

Pose d'un portail et d'une palissade sur muret existant

Déposée en mairie le 24/01/2011

Décision : favorable arrêté du 7/02/2011

b°) Réforme de la carte intercommunale : Madame le Maire donne au Conseil le calendrier de mise en œuvre de la réforme de la carte intercommunale.

c°) ADMR : Madame le Maire lit au Conseil Municipal les statistiques de l'ADMR pour l'année 2010.

d°) Panneaux électoraux: Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'ils doivent être installés avant le lundi 7 mars prochain.

e°) Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011: Mme le Maire informe les membre du Conseil Municipal qu'un tableau est à leur disposition pour inscrire leurs heures de présence pour ces élections.

f°) Syndicat d'électrification : M. THOMAS Guy rend compte au Conseil de la dernière réunion de ce syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

à Anctoville sur Boscq, le 23 février 2011

Le Maire,